

RECOMMANDATIONS: ETUDE DE SOL ET DE FILIERE POUR LA CONSTRUCTION OU LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un système d'assainissement non collectif offre un service de bonne qualité à condition que l'installation soit bien conçue, bien réalisée et bien entretenue.

Une étude de sol et de filière est pour vous :

- un moyen d'éviter les éventuels dysfonctionnements de votre future installation,
- une garantie financière lors de l'établissement de vos devis par les entreprises de votre choix qui devront s'engager sur un descriptif précis.

Ces recommandations ont pour objet de vous accompagner à définir point par point les critères permettant la réalisation d'une filière d'assainissement non collectif dans le cas d'une construction nouvelle ou d'une réhabilitation.

Il s'adresse aux constructions à usage d'habitation individuelle et ne s'applique pas aux installations relevant de l'assainissement semi collectif (lotissements, campings...).

Ce document est une aide à la réflexion et au renseignement du formulaire.

POINT 1: ETUDE DU CONTEXTE

ANALYSE DU SITE

Visite et utilisation d'outils cartographiques disponibles (cartes topographiques, hydrogéologiques, pédologiques) et des études de zonage d'assainissement communales.

SENSIBILITE DU MILIEU

- ➤ Plan de situation (1/25 000)
- > Carte (à l'échelle appropriée)

Afin d'apprécier la sensibilité de l'environnement du site et de l'impact du dispositif d'assainissement, il sera étudié et localisé dans un périmètre minimum de 35 mètres :

- ✓ La proximité des périmètres de protection des captages
- ✓ La présence de nappes, puits, points d'eau et leurs usages
- ✓ La présence de cours d'eau ou plans d'eau et leurs usages
- ✓ Les constructions et végétations limitrophes, l'aménagement paysager envisagé
- ✓ La densité de l'urbanisation
- ✓ Eventuellement d'autres documents environnementaux : SDAGE, étude « bassin d'alimentation de captages ... »

ANALYSE PEDOLOGIQUE

Il s'agit de l'étude de l'étude des sols et de leurs caractéristiques. Elle doit permettre d'apprécier les caractéristiques du sol et son aptitude à l'infiltration et à l'épuration.

Coupes du sol

L'analyse morphologique du sol fera état de :

- ✓ La texture
- ✓ La détection de traces d'hydromorphie, c'est-à-dire de sols dont la genèse est dominée par un excès d'eau saturant la totalité des pores, de façon permanente ou temporaire sur la totalité ou la plus grande partie du profil,
- ✓ La perméabilité de la zone d'épandage envisagée (Résultats des tests de perméabilité joints),
- ✓ La granulométrie, niveau et nature du substrat rocheux.

Des sondages seront réalisés à la tarière manuelle. (2 à 4 dans la zone choisie pour placer l'épandage) Chacun des sondages sera décrit (profil).

Plan (à l'échelle appropriée)

Localisation précise des sondages et pente du terrain.

Synthèse

Elle fera état de la capacité d'épuration du sol.

Il sera tenu compte des observations faites lors de la visite (état d'humidité du sol, venues d'eau ou traces d'hydromorphie, pente, place disponible...) et du contexte climatologique des mesures.

En cas d'incapacité, un exutoire de surface sera recherché pour permettre l'évacuation de l'effluent traité.

POINT 2: PROPOSITION DU SYSTEME DE TRAITEMENT

- Préconisation motivée du dispositif d'assainissement le plus adapté.
- Note de calcul
- Précision pour son dimensionnement en s'appuyant sur les dispositions réglementaires
 - ➤ Plan de masse avec un schéma d'implantation (1/100 par exemple)
- L'ensemble du système retenu devra être localisé par rapport à l'habitation, aux propriétés voisines, à la végétation, aux points de captage d'eau.
 - Profil en long de l'installation avec côtes et niveaux.
 - Notice du constructeur
- Les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien y seront précisés.
- * Si nécessaire, une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement ainsi que toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles.

POINT 3: REGLEMENTATION

- Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH
- Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006
- DTU 64.1 d'août 2013 diffusé par l'AFNOR et le CSTB, portant sur les matériaux, les prescriptions communes, les ouvrages de pré-traitement et de traitement.

POINT 4: FORMULAIRE DE CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

Le formulaire ci-joint devra être complété par vous-même ou le bureau d'études et signé par vos soins.

Après analyse, un avis technique sera émis sur cette étude par le technicien du SPANC de la CCGB

Vous devrez ensuite tenir le SPANC informé de la fin des travaux afin qu'un contrôle de bonne exécution soit effectué avant remblaiement.

A DEPOSER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVANT TOUS TRAVAUX

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEMANDEUR
Date de la demande :
Adresse de l'immeuble :
Code postal : Commune :
Référence (s) cadastrale (s) :
Propriété de l'immeuble
Nom et prénom :
Adresse (si différente de l'immeuble) :
Code postal: Commune:
** : @:
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire) :
Nom et prénom :
2 :
COORDONNEES DU SERVICE DE CONTROLE :
SPANC
Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
6 rue Danton
89690 CHEROY Tel: 03.86.97.71.94
contact@gatinais-bourgogne.fr ou technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr
NIAMETER DAY DROUGH
NATURE DU PROJET
□ REHABILITATION DE L'EXISTANT
☐ DEMANDE DE PERMIS D'UNE CONSTRUCTION NEUVE
☐ DEMANDE DE PERMIS D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE (TRANSFORMATION, EXTENSION,)
☐ MODIFICATION DU PROJET D'ANC SUITE A UN AVIS DEFAVORABLE

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT PAR LE PROPRIETAIRE		RESERVE AU PANC
☐ Un plan de situation de la parcelle	□ OUI	□NON
☐ Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 1	OUI	□NON
☐ Un plan de coupe de la filière et de l'habitation (cf page 2)	□ OUI	□ NON
☐ Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé (cf page 4)	□ OUI	□ NON
☐ Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :	□ OUI	□NON
O Une étude de sol, nécessaire pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :	OUI	□NON
O sondages à la tarière (tranchée ou horizon pédologique)	□ OUI	☐ NON
O tests de perméabilité	□ OUI	□ NON
O Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente,)	OUI	□NON
O Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	OUI	□ NON
O Une note de calcul détaillée précisant le dimensionnement de l'ouvrage	OUI	□ NON
☐ Le cas échéant, une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé ou public	OUI	□NON
REALISATION DU PROJET		
Nom du concepteur du projet (raison sociale) :		
Adresse:		
Code postal : Commune :		

Nom du concepteur du projet (raison sociale):
Adresse:
Code postal : Commune :
2 :
Nom de l'installateur du projet (si connu):
Adresse:
Code postal : Commune :
2 :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION
☐ Maison individuelle :
Nombre de chambres :
☐ Autres immeubles (locaux commerciaux, restaurants,):
Capacité d'accueil / fréquentation :
CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT
Terrain
Superficie totale de la parcelle :
Superficie disponible pour l'assainissement :
 Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? □ OUI □ NON
Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement
☐ faible <5% ☐ moyenne entre 5 et 10 % ☐ forte >10%
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
OUI NON
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine?
□ OUI □ NON
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain mitoyen ? □ OUI □ NON □ NE SAIT PAS
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine?
OUI NON NE SAIT PAS
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
• Le terrain est-il en zone inondable ?
□ OUI □ NON
Sensibilité du milieu (proximité des périmètres de protection des captages, présence de cours d'eau ou plan d'eau et leurs usages,, cf page 1) Précisez:
Destination des pluviales :
☐ Rejet de surface (fossé, caniveau), précisez :
☐ Infiltration sur la parcelle (puisard, lit d'infiltration,), précisez :
□Rétention (cuve, mare, bassin,), précisez :
☐ Autre, précisez :
RAPPEL: le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

Joindre le plan de masse à votre demande

PLAN DE COUPE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

LE DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT DES EAUX USEES

Joindre à votre demande le plan de coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portés la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

DEFINITION DE LA FILIERE

•	Les eaux 1	ménagères et les ea	ux vannes (toilettes)) sont-elles p	rétraitées s	séparémen	t ?
	OUI	☐ NON					

•	Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique :	m3
	Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester):	

		•			
•	Fosse: une ventilation	n secondaire avec	extracteur statio	que ou éolien	est-elle prévue ?

□ OUI □ NON

	T . 11	,		/ (~1.		•	1	c	_
•	Est-11	previi	1111	prefiltre.	extérieur	a	la	tosse.	7

□ OUI □ NON Si oui, volume : m3

- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? ☐ OUI ☐ NON
- Est-il prévu un bac dégraisseur ? (obligatoire uniquement si la fosse est située à plus de 10 m de l'habitation)
 □ OUI
 □ NON
 Si oui, volume : m3
- Un lestage de la fosse est-il prévu ? ? ☐ OUI ☐ NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?
 - □ OUI □ NON

DEFINITION DE LA FILIERE

IMPLANTATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT Distance par rapport à l'habitation :.....m Distance par rapport à la limite de parcelle :m Distance par rapport aux arbres:.....m Distance par rapport à un puits :.....m LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ☐ Dispositif de traitement agréé, MICROSTATION ou FILIERE COMPACTE La liste et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal Officiel de la République Française. (arrêté du 7 septembre 2009). Dénominations commerciale/Titulaire de l'agrément : Modèle: N° d'agrément : Capacité de traitement (en équivalents-habitants) :.....EH Un lestage de la fosse est-il prévu? ☐ OUI ☐ NON □ OUI □ NON Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? ☐ tranchées d'épandage à faible profondeur ☐ lit d'épandage Surface: m, Profondeur: m, ☐ filtre à sable vertical non drainé Surface: m, Profondeur: m, ☐ filtre à sable horizontal non drainé Surface: ______m, Profondeur: ______m, ☐ filtre à sable vertical drainé Surface: m, Profondeur: m, ☐ tertre d'infiltration Hauteur:m, Largeur au sommet:m, Largeur au sommet:m, **DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS** ☐ OUI ☐ NON • Existe-il un poste de relevage? Localisation : avant prétraitement avant traitement après traitement Volume du poste : m3 Autres ouvrages (à préciser):

DEFINITION DE LA FILIERE

EVACUATION DES EAUX TRAITEES

☐ tranchée d'infiltration rejet : longueur :m
☐ lit d'infiltration :
Longueur:m, Largeur:m,
Surface:m, Profondeur:m,
☐ tunnel d'épandage
Marque/fabriquant:, Nombre de casiers:,
Longueur:m, Capacité/volume:m3,
☐ Irrigation
 □ Rejet vers le milieu superficiel (uniquement si l'infiltration n'est pas possible, cf étude de sol) □ Rejet dans un réseau d'eaux pluviales □ Rejet dans un fossé □ Rejet dans un cours d'eau Préciser le lieu :
Avez-vous une autorisation de rejet des eaux traitées écrite du propriétaire de l'exutoire ? OUI NON si oui, la joindre à votre demande
Puits d'infiltration : ce mode d'évacuation est autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique Possédez-vous une dérogation préfectorale ? OUI NON si oui, la joindre à votre demande Dimensionnement : Diamètre

ENGAGEMENTS

Le propriétaire atteste avoir pris connaissance que :

- Un avis favorable du SPANC en matière d'assainissement non collectif ne vaut pas accord du permis de construire.
- Malgré l'avis favorable du Certificat d'Urbanisme, si les conclusions de l'étude concluent à l'impossibilité de réaliser un système, par exemple le cas d'absence d'exutoire, l'avis du SPANC sera défavorable.
- Cette pièce constituera une annexe au dossier de demande de permis de construire. Son absence peut conduire au refus du permis de construire.
- Toute dossier incomplet sera jugé défavorable.
- Aucun avis favorable ne sera délivré si les autorisations de rejet ne sont pas fournies (si nécessaire).
- En cas d'engorgement prolongé en eau de son système d'assainissement, des dysfonctionnements peuvent survenir. Le SPANC ne pourra être tenu responsable des désagréments occasionnés sur une installation d'assainissement en cas d'inondation.
- Le contrôle de conception et d'implantation donne lieu à une redevance de 100 €.
- Le contrôle de réalisation donne lieu à une redevance de 120€.

Le montant des redevances est forfaitaire a été fixé par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2023.

ENGAGEMENTS

Le propriétaire s'engage à :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet.
- A réaliser les travaux uniquement après réception de l'avis favorable du projet.
- A informer le SPANC 7jours avant le début des travaux pour convenir d'un date pour le de la bonne réalisation des travaux.
- A réaliser l'installation d'assainissement conformément au projet accepté et à la réglementation (arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012 et à la norme NF DTU 64.1 du 10 août 2013)
- A ne pas recouvrir les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement avant le passage du technicien dans le cadre du contrôle de réalisation.
- A présenter lors du contrôle de réalisation, le volume de la fosse toutes eaux et les bons de pesés des matériaux (sable, graviers)
- A respecter le règlement de service du SPANC.

ATTENTION : la non-exécution de ses engagements peut entrainer le refus de délivrer le certificat de conformité.

Fait à:	<u>Le :</u>
Signature du 1	<u>propriétaire</u>

AVIS DU SPANC
☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserve ☐ Avis défavorable
COMMENTAIRES
DATE, NOM ET SIGNATURE DU TECHNICIEN

Date, nom et signature du president de la Communaute de Communes

Fait à Chéroy,

Le